

SIVOM DE PRAHECQ – REGIE BALAYAGE

REUNION DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril à 18 heures, le Conseil d'exploitation de la Régie balayage du SIVOM de Prahecq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Voûte située rue du Château de la Voûte à Prahecq, sous la présidence de Mme Valérie VERRIER.

Date de convocation : 5 avril 2022.

Présents : Mmes et Ms. FERJOU Grégory, GIRARD Claude, LEFORT Jean-Marie, MOINARD Philippe, RICHARD Cécile, VERRIER Valérie.

Excusés : Mmes et Ms. BOUCHEREAU Patrick, HAYE Jean-Marie, JARRIAULT Florent, RIVET Damien.

Secrétaire de séance : M. LEFORT Jean-Marie.

➤ *Finances - Budget*

202202-01	Compte de gestion 2021 – Régie balayage
202202-02	Compte administratif 2021 – Régie Balayage
202202-03	Affectation des résultats – Régie Balayage
202202-04	Budget primitif 2022 – Régie balayage

➤ *Questions diverses*

D202202-01 **COMPTE DE GESTION 2021 – REGIE BALAYAGE.**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur et que le Comité syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 de la Régie balayage et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion de la Régie balayage dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'exploitation, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'approbation du compte de gestion 2021 de la Régie balayage sur voirie. Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil sur la tenue des comptes.

Le Conseil d'exploitation, sous la présidence de Madame Valérie VERRIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 de la Régie balayage sur voirie, dressé par Monsieur Philippe MOINARD, Président du SIVOM, après s'être fait présenter le budget primitif 2021, les délibérations modificatives, les consommations de crédits et la note de présentation synthétique, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Régie balayage sur voirie, lequel peut se résumer ainsi :
 - Dépenses de fonctionnement : 38 128,51 €
 - Recettes de fonctionnement : 51 295,29 €
 - Dépenses d'investissement : 0 €
 - Recettes d'investissement : 50 000 €
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :
 - Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2021 : 0 €
 - Restes à réaliser en recettes au 31/12/2021 : 0 €
- Prend acte des résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
REALISATIONS 2021	FONCTIONNEMENT	38 128,51 €	51 295,29 €	13 166,78 €	63 166,78 €
	INVESTISSEMENT	0 €	50 000 €	50 000 €	

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS N-1	FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
	INVESTISSEMENT	0 €	0 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE	FONDS DE ROULEMENT
TOTAL 2021 (Reports + réalisations)	FONCTIONNEMENT	38 128,51 €	51 295,29 €	13 166,78 €	63 166,78 €
	INVESTISSEMENT	0 €	50 000 €	50 000 €	

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER 2021	FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
	INVESTISSEMENT	0 €	0 €

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
----------	----------	-------

RESULTATS CUMULES	FONCTIONNEMENT	38 128,51 €	51 295,29 €	13 166,78 €	63 166,78 €
	INVESTISSEMENT	0 €	50 000 €	50 000 €	

Le Conseil d'exploitation, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à l'adoption du compte administratif du budget annexe Régie balayage sur voirie de l'exercice 2021.

D202202-03 AFFECTATION DES RESULTATS – REGIE BALAYAGE.

SECTION	CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE (HORS REPORTS)	CLOTURE DE L'EXERCICE
FONCTIONNEMENT	/	13 166,78 €	13 166,78 €
INVESTISSEMENT	/	50 000 €	50 000 €
TOTAL	/	63 166,78 €	63 166,78 €

		AFFECTATION
Résultat d'investissement	50 000 €	Compte n°1068 Affectation investissement : 0 € Compte n°002 Excédent reporté de fonctionnement : 13 166,78 € (recettes de fonctionnement)
Restes à réaliser en dépenses	0 €	
Restes à réaliser en recettes	0 €	
Calcul du besoin de financement (<i>résultats d'investissement – restes à réaliser en dépenses + restes à réaliser en recettes</i>)	0 €	
Résultat de fonctionnement	13 166,78 €	
Affectation à l'investissement	0 €	
Affectation à l'excédent reporté (fonctionnement)	13 166,78 €	

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021 de la Régie balayage sur voirie, le Conseil d'exploitation décide :

- D'émettre un avis favorable à l'affectation au compte n°1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €.
- D'émettre un avis favorable à l'affectation au compte n°002 – Excédent reporté de fonctionnement : 13 166,78 €.

D202202-04 BUDGET PRIMITIF 2022 – REGIE BALAYAGE.

Après présentation du projet de budget primitif 2022 et de la note de présentation synthétique concomitante, le Conseil d'exploitation décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au budget primitif – budget annexe Régie balayage sur voirie de l'exercice 2022, lequel peut se résumer, restes à réaliser compris, ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 80 500 €
- Recettes de fonctionnement : 80 500 €
- Dépenses d'investissement : 542 873,14 €
- Recettes d'investissement : 542 873,14 €

QUESTIONS DIVERSES

➤ Madame Valérie VERRIER informe le Comité du bon rétablissement de l'agent en charge du balayage. Celui-ci a fait remonter quelques difficultés techniques concernant la balayeuse (climatiseur, volant...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h31.

Délibérations n°1 à 4.

La Présidente du Conseil d'exploitation,
Valérie VERRIER,



Le Secrétaire de Séance,
Jean-Marie LEFORT

